

Commune de Brebotte

Liberté, Egalité, Fraternité

Le mot du Maire

En ce début d'année permettez-moi de vous présenter ainsi qu'au nom de tous les membres du Conseil Municipal nos vœux pour une bonne année 2015. Notre équipe s'est donné comme objectif d'être au service des habitants, depuis mai 2014 les tâches n'ont pas manqué comme chacun a pu s'en rendre compte. Les élus ont pour vocation d'être à votre écoute en étant présents sur le terrain, n'hésitez pas à les interroger ou à leur faire part de vos suggestions.

Le site Internet de votre commune sera mis en ligne en janvier 2015. Vous y trouverez de nombreuses informations. Il sera aussi un autre lien direct entre la population et les élus. Une gestion sérieuse ne laisse pas de place à l'improvisation. Elle nécessite une vision sur l'avenir, prenant en compte des priorités. Vos élus ont fait le choix de s'investir bénévolement. Maire et adjoints ne prennent aucune indemnité. Les sommes correspondantes seront utilisées pour la communication et des investissements.

Une nouveauté pour 2015 sera la présence dans notre commune de la police Intercommunale à laquelle la commune a adhéré à partir du 1^{er} janvier. Elle remplacera les gardes nature ce qui n'engendrera aucune dépense supplémentaire. Elle aura la compétence sécurité routière et fera respecter les arrêtés en vigueur dans notre village. En accord avec la municipalité une période de plusieurs mois sera consacrée au dialogue avec les contrevenants et à la prévention. La municipalité mettra en place pour le printemps plusieurs panneaux « cédez le passage » sur les voies communales et matérialisera les entrées de village et les zones 30 km/h.

Nous espérons aussi pouvoir avancer sur plusieurs chantiers : la nouvelle mairie, le trottoir entre la place du moulin et la place de l'école, la poursuite du chemin piétonnier en direction du canal. Concernant le café du canal, la municipalité souhaite privilégier une solution touristique et commerciale qui devrait s'inscrire dans le cadre des projets touristiques de notre Communauté de Communes du Sud Territoire.



Nous resterons à votre disposition. Vous pouvez me contacter directement au 06 70 49 19 11.

Le compte rendu complet de cette réunion du 25 novembre est consultable au panneau d'affichage de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert

le mardi de 15h à 18h30, le jeudi de 9h à 11H et le vendredi de 14h à 17h

Tel : 03 84 23 30 61

Les travaux réalisés de septembre à décembre 2014

L'équipe municipale a réalisé bénévolement la pose d'une barrière de sécurité aidée en cela par quelques habitants du lotissement de la fontaine. Avec ces travaux très attendus avant les chutes de neige, la circulation des véhicules est dorénavant sécurisée en cas de glissade.



Le chemin piétonnier reliant Brebotte au canal du Rhône au Rhin a été en partie réalisé par la Communauté de Communes. L'équipe municipale se chargera de prolonger ce bel ouvrage jusqu'au village.

Le curage des fossés du village a débuté pour diminuer les risques d'inondation.

Des travaux d'élargissement et d'assainissement d'un chemin communal permettent aujourd'hui aux agriculteurs de l'emprunter plus aisément.



L'entrée du parking du logement de l'école a été améliorée.



Nous avons indiqué avant les dernières élections municipales que nous assumerions les responsabilités municipales sans prendre d'indemnités de maire et d'adjoints. Ce qui a été promis est tenu. Nous sommes en mesure aujourd'hui de confirmer que le montant sera bien de 47 376 € pour 6 ans, soit 658 € par mois. **Grâce au bénévolat du maire et des adjoints, après 8 mois d'activité municipale, l'équipe actuelle a pu investir 5 264 € au profit du cadre de vie et de la sécurité des habitants.** À cela s'ajoute, tous les travaux réalisés par les bénévoles, qui dans leur domaine de compétences et par leur matériel qu'ils mettent à disposition de la commune, ne coûtent rien à la collectivité.

LES TRAVAUX POUR NOTRE NOUVELLE MAIRIE AVANCENT

L'entreprise DE STEFANO a coulé la chape liquide le 30 octobre 2014 au rez-de-chaussée de la nouvelle mairie. Le carrelage devrait être posé fin janvier 2015. Dans l'attente du séchage de cette dalle, les élus et habitants du village ont entrepris d'assainir la cave qui abrite la chaudière à fuel de marque VIESSMANN. La descente de l'escalier pour s'y rendre a été rénovée. La mise en valeur de l'escalier en chêne et des murs de pierres et de briques rouges est en cours.

Au-devant côté église, les futurs travaux de terrassement extérieurs ont été préparés avec la mise en état préalable de la fosse septique qui s'y trouve enterrée. Les travaux de terrassement nécessaires à l'accès de notre nouvelle mairie débiteront eux aussi au mois de janvier si la météo le permet.



La chape liquide a été coulée dans toutes pièces du rez-de-chaussée

Les travaux de rénovation du hall d'accueil sont en bonne voie.

COMMISSION INTERNET ET TELEPHONIE MOBILE

Après une première réunion publique concernant l'état des lieux des différents opérateurs, la commission s'est réunie invitant Laurent BROCHET en tant que conseiller technique. Il est professionnel des réseaux informatiques, membre de la commission intercommunale et maire de Villars le Sec. Nous avons fait un point sur l'avancement du sujet notamment suite à une rencontre entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et un responsable d'ORANGE.

Comment améliorer les solutions existantes ? Le groupe de travail a souhaité vous apporter les conseils utiles pour faire face à vos difficultés ou à votre choix de connexion internet. Rubrique à retrouver sur notre site internet.

La solution ADSL (plus de 50% des brebottais), proposée par ORANGE ou FREE, utilise la technologie cuivrée via le fil de téléphone. Plus le central téléphonique est éloigné, plus la connexion internet est difficile. Actuellement située à Montreux-Château, il n'est pas envisageable de le rapprocher de Brebotte. En cas de coupure ou de problème de connexion appeler le n° 3244 pour FREE et le n° 3900 pour ORANGE.

La solution WIFIMAX (33% des brebottais) est proposée par l'entreprise OZONE, filiale du Groupe EIFFAGE, qui détient le monopole de l'exploitation de la fibre optique passant le long du canal. Le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU), à qui la communauté de communes a cédé sa compétence « internet », a confié à OZONE le soin de proposer une solution internet en milieu rural. Cette compétence ne peut plus être reprise par la communauté. Pour chaque difficulté rencontrée, il vous est conseillé de signaler cette anomalie au service technique d'OZONE au numéro client 0892 79 80 90 ou sur le formulaire sur le site www.ozone.net. Ceci permet de réaliser un historique de tous les incidents. La municipalité pourra ensuite agir auprès d'OZONE dans le but d'améliorer le service. Parfois les problèmes de connexion peuvent être dus à un obstacle, par exemple un arbre, situé entre l'émetteur et votre récepteur. Il s'agit d'un signal hertzien comme celui utilisé par les radios. Une solution peut être de déporter votre récepteur jusqu'à une longueur de 50 mètres. N'hésitez pas à informer la Mairie de vos difficultés de couverture. La municipalité est en droit de demander à OZONE une couverture correcte par WIFIMAX.

La solution SATELLITE (un peu plus de 10% des brebottais) proposée par plusieurs fournisseurs (NORDNET, NUMEO, OZONE, ...) a un coût d'abonnement qui varie selon le forfait mensuel de données accessibles. Si la couverture WIFIMAX vous est impossible techniquement, le SMAU peut vous accorder une aide de l'ordre de 300 € pour l'acquisition d'une parabole dont le coût se situe autour de 400 €. En cas d'achat, des frais de maintenance sont à prévoir. La location de la parabole est possible.

Quel avenir pour internet Haut débit à Brebotte ? La communauté de communes a créé un groupe de travail qui a rencontré récemment ORANGE et projette de rencontrer BOUYGUES. L'implantation de la fibre optique est figée : le SMAU détenant la compétence en ce domaine, ni la municipalité, ni la communauté de communes n'ont autorité pour prolonger la fibre optique. De même, seul le SMAU est compétent pour prendre la décision d'amplifier le signal filaire actuellement à Montreux-Château. Le SMAU ne prendra pas cette décision compte tenu de ses orientations actuelles avec OZONE. Une note optimiste : ORANGE oriente ses investissements vers l'internet 4G via le réseau de la téléphonie mobile. La Communauté de Communes du Sud Territoire détient la compétence « téléphonie mobile ». Elle peut donc améliorer la couverture réseau en réalisant des investissements de type réémetteur s'il le faut. Améliorer la couverture réseau serait en effet utile pour la réception internet 4G mais aussi pour que les services de secours puissent être joints en tous lieux et à toutes heures. Une étude de la couverture des principaux opérateurs devrait être réalisée prochainement pour Brebotte.

LES AUTRES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La taxe d'aménagement a été créée il y a plus de 10 ans par la municipalité de l'époque. Son taux fixé à 3% devait permettre de participer au financement des différents aménagements et équipements collectifs dans le périmètre de la carte communale. L'équipe municipale actuelle souhaite que toutes les personnes désirant construire à Brebotte puissent bénéficier des réseaux publics adéquats, ceci pour éviter les difficultés connues actuellement par certains habitants. Pour ce faire, les parcelles chemin du chêne feront l'objet d'importants investissements (réseau d'eau potable, évacuation aux pluviales, ...) que la municipalité prendra à sa charge. En vue de les financer et suite aux recommandations de la commission urbanisme, le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'augmentation de cette taxe locale d'aménagement à 7% pour les futures habitations chemin du chêne.

Le conseil a voté à l'unanimité le choix d'une **assurance** de l'ordre de 230 €/an pour couvrir d'éventuels accidents pouvant survenir dans le cadre de **travaux effectués par des bénévoles**.

La forêt a fait l'objet des deux décisions afin de proposer en affouage de l'ordre de 80 stères de frênes route de Bretagne et dans un deuxième temps une centaine de stères de charmilliers forêt de la Millière.

Un repas rencontre pour les habitants de Brebotte de 65 ans et plus est proposé par le Comité Communal d'Action Sociale, le dimanche 18 janvier à midi à la salle polyvalente.

Priorités 2015 : « Tout venant » (remblais) à mettre à disposition des agriculteurs pour la réfection de chemin ruraux - Abattage de différents arbres considérés comme dangereux chemin des gouttes et place du moulin - Un bilan des problèmes d'écoulement des eaux dans le village sera effectué par la commission travaux.

Site internet de la commune de Brebotte : Courant janvier, vous pourrez accéder à notre site internet.

Deux cérémonies du souvenir :

Cérémonie du 11 Novembre : Cette cérémonie a rassemblé une centaine de participants devant le monument récemment mis en valeur. Elle a été suivie d'une conférence animée par Arnaud PETIT qui travaille sur le thème la guerre de 1914 et du souvenir dans le cadre d'un contrat civique qu'il effectue au sein de l'association « Vivre Ensemble ».

Cérémonie du 19 novembre : Près de 30 personnes ont honoré nos libérateurs. Deux soldats français sont morts lors de la libération de Brebotte.



Naissance : bienvenue à Zayn Ketfi Cherif Garnerot habitant place du Moulin. Il est né le 26 novembre 2014.



Les contours de l'actuelle carte communale.

Les vœux du conseil municipal aux habitants se dérouleront le **vendredi 9 janvier à 20 heures**. Sont invités tous les habitants et tout particulièrement les nouveaux résidents. Nous évoquerons par images les projets et les réalisations de 9 mois d'actions au service des habitants.

Anciennes tables d'école : Elles sont en vente au prix de 10 euros pièce au profit de la coopérative de l'école de Brebotte.



André BABE et Gérard VALLAT honorent les deux soldats morts pour la libération de Brebotte le 19 novembre 1944 : Jean ANTONINI et Lucien CHOFFEL



Responsable rédaction : Pierre Vallat

Rédaction : Anna Vallat